

Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	33
Absents	0
Procurations	0
Votants	33

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le vingt et un mars deux mille vingt-six à huit heures à la salle l'AULA sur la convocation qui leur a été adressée le quinze mars deux mille vingt-six par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire sortant

Président : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Sabine MIRAL, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Maurice QUATTROPANI, Christine LATAPIE, Mathis VIGUIER, Martine ROUJON, Jean-Louis COSTE, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Marie-Noëlle SAGE, Isabelle COURTIAL, Thierry RUSCASSIE, Christian GIRAUD, Valérie ABADIE-ROQUES, Patrick MERAVILLES, Arnaud RAMPLOU, Franck TOURNERET, Benjamin GOURDON, Jean-François BLANC, Rachida EL HAOUARI, Didier ROBLET, Audrey MATHIEU, Benjamin GOUDERGUES, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Julie SAVIGNAC, Laura BOUTONNET, Salma BENALI, Sandrine BUSCAYLET, Alexis CESAR

Absent ayant donné pouvoir : 0

Absent excusé : 0

Secrétaire de séance : Sabine MIRAL

DG/29-2026

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 23 février 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal, qui s'est tenue le lundi 23 février 2026, a été établi par la secrétaire de séance Madame Marie-Noëlle TAUZIN, élue en séance, et a été transmis à l'ensemble des élus.

ENTENDU que conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que les membres du Conseil municipal l'approuvent ou demandent à le modifier.

ENTENDU qu'aucune demande de modification n'a été formulée.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (31 pour, 2 absentions : Alexis CESAR, Sandrine BUSCAYLET, 0 contre), approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 23 février 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Sabine MIRAL

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 23 MARS 2026

Et de la publication le : 23 MARS 2026